



L'édifice photographié vers 1925 avec avis des Monuments Historiques : " Vestiges de guerre. Défense de dégrader sous peine de pénalités. Loi du 31 décembre 1913"

Référence du document reproduit :

- **Vue de trois quarts** [vers 1925] (AC Lille ; Alb-B13-1\_118b\_2)

IVR32\_20175900384NUCA

Auteur de l'illustration : Archives communales de Lille

(c) Commune de Lille - Archives communales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation